
CERTIFICAT D'HOMOLOGATION POUR LES PRODUITS CONFORMES À L'ANNEXE I B

du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction générale des entreprises - Direction de l'action régionale, de la qualité et de la sécurité industrielle - Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - Bureau de la métrologie.**

Notification concernant :

l'homologation de :

- le retrait de l'homologation de :
 - un modèle d'appareil de contrôle :
 - un composant d'appareil de contrôle : **un capteur de mouvement**
 - une carte de conducteur
 - une carte d'atelier
 - une carte d'entreprise
 - une carte de contrôleur
-

Homologation n° e2 - 26 extension 3

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **ACTIA**
2. Nom du modèle : **IS2000 SMARTACH LXRY**
3. Noms du fabricant : **ACTIA**
4. Adresse du fabricant : **25, chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04**
5. Soumis pour homologation CE complémentaire
6. Laboratoire(s) : **Laboratoire national de métrologie et d'essais**
7. Date et nombre des essais : **du 22 décembre 2005 au 30 janvier 2006 et selon liste des essais référencés dans les certificats de fonctionnement, de sécurité et d'interopérabilité**
8. Date de l'homologation : **31 mars 2005**
9. Date de retrait de l'homologation : **sans objet**
10. Modèle de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :
 - unités embarquées sur le véhicule ACTIA type SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Indice D, Light 1 version 921439 Indice D, Light 2 version 921463 Indice D et FIAT 1 version 921459 Indice A, faisant l'objet des certificats d'homologation n° e2 - 25 extensions 6 à 17, ainsi que ACTIA famille SMARTACH STDII, faisant l'objet du certificat d'homologation n° e2 - 30.

11. Lieu : **Paris**

12. Date : **24 février 2006**

13. Documents descriptifs annexés : sans objet.

14. Remarques :

a) Liste des certificats pris en compte :

- certificats de fonctionnement n° 05.00.271.005.1 du 25 janvier 2005, n° 05.00.271.017.1 du 28 juin 2005, n° 05.00.271.030.1 du 24 août 2005 et n° 06.00.271.003.1 du 24 février 2006 ;
- certificat de sécurité n° 2005/02 du 25 janvier 2005 et rapports de maintenance n° M 2005/02 du 27 juin 2005 et n° M 2005/05 du 18 août 2005 ;
- certificat d'interopérabilité n° JRC/009a/DTC du 4 juillet 2005.

b) Plans et schémas déposés à la Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie - bureau de la métrologie, sous la référence DA 00-A032, au Laboratoire national de métrologie et d'essais et chez le fabricant.

Pour le ministre et par délégation :
L'ingénieur général des mines,

J. LELOUP